

La Belgique préside l'Europe des droits de l'homme

● La Belgique préside le Conseil de l'Europe pour six mois, à partir de ce 13 novembre.

● Méconnu, le Conseil est le garant des droits de l'homme en Europe.

● Leur respect reste une bataille quotidienne.

Une institution indispensable dans un contexte international difficile

Véronique Leblanc
Correspondante à Strasbourg

L'entrée en scène de la Belgique à la présidence du Conseil de l'Europe (COE), ce jeudi 13 novembre, rassure au sein de l'institution. *"La coopération sera excellente"*, affirme ainsi la Luxembourgeoise Anne Brasseur, elle-même au perchoir de l'Assemblée parlementaire (APCE). On sort il est vrai d'une présidence azérie *"très bien organisée mais loin d'avoir atteint une vitesse de croisière en ce qui concerne les standards du Conseil de l'Europe"*, souligne-t-elle avant d'évoquer celle de la Bosnie-Herzégovine qui, dans six mois, succédera à la Belgique aux manettes du Comité des ministres du COE.

Un bon élève, mais...

Contrairement à ces deux pays qui ont adhéré respectivement en 2001 et 2002, la Belgique fait partie des dix Etats fondateurs de l'institution en 1949. C'est dire si "les standards" du Conseil de l'Europe – à savoir les droits

de l'homme et la démocratie – lui sont depuis bien plus longtemps familiers.

Reste que notre pays se trouve régulièrement – mais bien moins souvent que la Russie ou la Turquie par exemple – mis en cause par certains de ses citoyens devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Pas toujours à bon escient d'ailleurs puisque sur les 262 requêtes déposées en 2013, seules 9 ont été déclarées recevables...

Parmi les motifs de plaintes déposées ces dernières années, deux sont récurrents. Ils

concernent d'une part les conditions de vie "des internés", personnes déclarées irresponsables de leurs infractions, qui doivent être soignées mais restent des années dans les annexes psychiatriques des prisons en attendant d'être transférées vers des établissements appropriés. Vétusté des locaux, manque d'effectifs n'épargnent pas ces locaux dans des établissements carcéraux belges eux-mêmes régulièrement pointés du doigt par le "Comité antitorture" du Conseil.

Autre pierre d'achoppement, le sort réservé aux étrangers en situation irrégulière qu'il s'agisse des décisions de

détention administrative et de maintien en centre fermé de mineurs ou bien encore de procédures d'expulsion ou d'extradition. Un cas de figure illustré par l'affaire Trabelsi, du nom de ce Tunisien suspecté de terrorisme et extradé vers les Etats-Unis en dépit de mesures provisoires promulguées par la Cour.

Les "cas" britannique et ukrainien

Si des progrès restent à faire, la Belgique, par ailleurs réputée pour sa bonne coopération avec la CEDH, a d'ores et déjà annoncé que la réforme de cette institution serait poursuivie sous sa présidence avec notamment pour objectif de limiter sa saisine pour des affaires qui ne la concernent pas, comme l'illustre le nombre de plaintes infondées déposées à l'encontre de notre pays l'an dernier.

Un dossier d'autant moins simple qu'il s'inscrit sur fond de remise en cause des prérogatives de la Cour par le Royaume-Uni. Rendre plus efficace une institution dont l'un des pays fondateurs récuse la pertinence ne se fera pas

sur un claquement de doigts...

Autre point sensible: la situation en

Ukraine qui a entraîné la suspension de certains droits de la délégation russe au sein de l'Assemblée parlementaire. Celle-ci a bruyamment claqué la porte en avril dernier et les négociations pour la faire revenir dans l'hémicycle début 2015 sont pour l'heure dans l'impasse. Là encore il va falloir jouer serré et l'ambassadeur Dirk Van Eeckhout, représentant permanent de la Belgique au COE insiste sur l'atout que représente Didier Reynders, ministre des Affaires étrangères *"très expérimenté"* et *"connu de tout le monde en Europe"*.

A ne pas négliger non plus, remarque Dirk Van Eeckhout, la nomination de l'Italienne Federica Mogherini au poste de Haute représentante de l'Union européenne pour les relations extérieures. *"Elle a été membre de l'APCE et pourrait favoriser un travail en commun entre l'UE et le Conseil de l'Europe"*, souligne-t-il.

On peut d'autant plus l'espérer que Federica Mogherini a rejoint Didier Reynders et Thorbjørn Jagland, secrétaire général du COE, pour "une trilatérale" organisée ce mercredi, en amorce de la présidence belge qui démarre ce jeudi.

7

MEMBRES BELGES

La Belgique compte 7 membres actifs et 7 membres suppléants parmi les 636 membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) issus des Parlements nationaux des 47 Etats membres de l'institution.

Les minorités linguistiques, une tache sur le bulletin belge

Plutôt bonne élève du Conseil de l'Europe (COE), la Belgique n'a cependant pas ratifié la "Convention cadre pour la protection des minorités nationales" adoptée par les Etats membres le 1^{er} février 1995 "afin de diminuer les tensions entre les communautés".

Parfum de guerre communautaire

Ce texte a notamment pour objectif de permettre aux dites minorités d'accéder aux médias, à l'enseignement et aux pouvoirs publics dans leur propre langue. C'est peu de dire que son application dans le contexte linguistique belge crisper, en raison plus particulièrement de la présence des communes à facilités en périphérie bruxelloise.

La Flandre craint que la ratification de cette convention cadre ne sache la primauté du principe de territorialité et la Belgique n'est pas allée plus loin que la signature de ce document le 31 juillet 2001. Signa-

ture assortie d'un paragraphe spécifiant que son application "ne porte pas préjudice aux dispositions, aux garanties ou aux principes constitutionnels ni aux normes légales et décrétales qui régissent l'emploi des langues" sur son territoire.

Rédigé par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en septembre 2001, un rapport spécifiquement consacré à "la protection des minorités en Belgique" a d'ailleurs regretté cette réserve et a expressément appelé à la ratification belge mais en vain...

A l'heure actuelle on en est toujours au point mort et "le sujet n'est pas à l'agenda de la présidence belge du Conseil de l'Europe", précise-t-on au ministère des Affaires étrangères. Sur les 47 Etats membres du COE, seuls sept autres pays n'ont pas encore signé et/ou ratifié cette convention cadre: Andorre, la France, la Grèce, l'Islande, le Luxembourg, Monaco et la Turquie.

V.L.

Repères

Le gardien des Droits de l'homme en Europe

Créé le 5 mai 1949, le Conseil de l'Europe (COE) est la plus ancienne des institutions paneuropéennes. La Belgique compte au nombre des dix pays fondateurs. Axé sur la défense des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit, le COE s'est doté le 4 novembre 1950 d'une "Convention européenne des droits de l'homme" – entrée en vigueur en 1953. La Cour européenne des droits de l'homme créée le 18 septembre 1959 a pour but de

faire respecter cette Convention en permettant aux citoyens d'un Etat de se retourner contre celui-ci.

Les activités du Conseil concernent presque tous les domaines de la vie quotidienne. L'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a quant à elle pour vocation de discuter des grands thèmes d'actualité et de soumettre des recommandations au Comité des ministres des Affaires étrangères qui définit les grandes lignes de la politique et des activités de l'institution, adopte les conventions et veille à leur respect par les Etats membres de même qu'à celui des décisions de la CEDH. V.L.